

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

Mesdames et Messieurs les Maires et
Présidents de collectivités publiques affiliées

Nantes, le 5 mars 2025,

Objet : **promotion interne – Année 2025**
P.J Déroulé de la procédure et nombre de postes disponibles

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans la note en annexe les informations nécessaires au déroulement de la procédure de **promotion interne au titre de l'année 2025** pour les agents fonctionnaires de votre collectivité.

Il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier vos propositions

- au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront nous être retournés complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mardi 13 mai 2025 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boîte mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2025 mais devront être doublés – sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1^{er} juillet 2025.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en annexe complémentaire. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C'est pourquoi, si vous ne l'avez pas fait régulièrement, je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2024 par votre collectivité.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Philip SQUELARD
Le Président



cataloguedesprestations.cdg44.fr

